



Relevé de décisions du Conseil d'Administration du 21 Juin 2022

19 présents sur 24 Administrateurs
(9 CGT - 5 CFDT - 4 CFE/CGC - 1 FO)
Séance en visioconférence

1. Validation du PV du CA du 17 Mai 2022

Le PV du CA du 17 Mai 2022 n'étant pas finalisé, il sera validé au prochain Conseil d'Administration.

2. Retour sur le Bureau du 03 Juin 2022

Le Conseil d'Administration valide une aide à l'inscription à une section sportive, artistique et culturelle pour les enfants âgés de 3 à 16 ans et attribue un budget de 30 000€

Délibération N°2022-35 (Pour à l'unanimité)

Les Administrateurs valident la subvention versée par le CNPE de NOGENT sur SEINE, destinée à la Section Apiculture de la SLVie Aube Ouest d'un montant de 1 000 €.

Délibération N°2022-36 (Pour à l'unanimité)

Les Administrateurs valident le Règlement Commun des Salles d'Activités de la CMCAS Ardennes Aube Marne.

Délibération N°2022-37 (Pour à l'unanimité)

Le Président rappelle que la CMCAS a signé une Convention de Partenariat avec le CNPE de Nogent et l'Athlète d'Aviron Margot BOULET visant à mettre à disposition la salle de sport en accord avec le Président de la Section ASEGA Musculation située sur le parking de la Centrale pour ses entraînements.

Afin d'anticiper la construction du budget 2023, le Président rappelle aux SLVies de faire leur fiches-projets de l'année N+1 et de les envoyer à la Secrétaire des élus.

Le Président informe que suite à la rencontre avec l'Association des « Papillons Blancs » dans le cadre de propositions de Services à la CMCAS :

- Un devis de nettoyage trimestriel de la salle Murgier a été demandé
- Une commande de matériels de nettoyage pour équiper les salles d'activités a été réalisée (balais, produits d'entretien)

3. Informations du Président

Le Président rappelle que les candidatures BAFA peuvent être envoyées jusqu'au 08 Juillet 2022 et que les entretiens se dérouleront pendant les vacances de la Toussaint.

Le Président informe que l'Astreinte Elus de la saison estivale sera tenue par Gilbert Vannet, Arnaud Monnet et Antoine PEREZ.

Le Président rappelle que la présence d'Elus sera nécessaire « en gare » pour les Départs & Retours des Colonies et que les carnets sanitaires seront amenés directement par les parents lors des départs. Les parents concernés ont reçu une information dans ce sens et sont conviés à une réunion Convoyage avec les Professionnels en Visio Conférence, afin de répondre à leurs éventuelles interrogations avant les Séjours. Ces réunions sont programmées dans les 3 départements.

En prévision de l'Assemblée Générale de la CMCAS qui aura lieu le 16 Septembre 2022, le Président rappelle aux SLVies la nécessité de tenir leur Assemblée Générale de SLVie.

4. Informations du Territoire

Le Directeur Opérationnel rappelle aux Administrateurs que le tableau de répartition des jeunes affectés au 30 Mai leurs a été envoyé.

Le Directeur Opérationnel rappelle qu'en raison de difficultés liées à un manque d'effectifs : les Activités Sociales de l'Énergie continuent de rechercher pour la saison estivale des Directeurs (BAFD) et des animateurs (BAFA) pour les séjours jeunes sur l'ensemble des Plaques.

Le Directeur Opérationnel informe de l'arrivée le 13 Juin 2022, sous contrat à durée déterminée jusqu'au 1^{er} Juillet 2022, de Josué IDE, sur le poste de Technicien Conseil et Promotion sur Reims, en remplacement de la TCP de Charleville Mézières en Arrêt de travail dépassant un mois.

5. Clôture du Budget 2021

Le Conseil d'Administration valide l'Arrêté des Comptes de l'Exercice clos le 31 Décembre 2021, faisant apparaître un Total de Bilan de 759 286,76 € et un Résultat déficitaire de 89 083,50 €.

Délibération N°2022-38
(Pour à la majorité)
CGT et CFE : Pour
CDFT et FO : Abstention

6. Suivi Budgétaire 2022

La Trésorière Générale présente le Suivi Budgétaire 2022 et informe les Administrateurs qu'au 20 Juin 2022, la CMCAS AAM dispose en Trésorerie de 435 644,27€.

7. Point sur Le Partenariat Festival des Marionnettes - CCAS - CMCAS

Le Conseil d'Administration valide une enveloppe budgétaire de 8 000 euros pris sur les Réserves dans le cadre du projet de Partenariat CMCAS Ardennes Aube Marne, CCAS avec le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes de Charleville-Mézières.

L'objectif de ce Partenariat étant de faire découvrir au plus grand nombre de jeunes Bénéficiaires affectés en Colonie Nationale 12-14 ans les Arts de la Marionnette et d'impliquer des jeunes Bénéficiaires de la CMCAS AAM dans le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes qui se déroulera du 16 au 20 Septembre 2023 à Charleville-Mézières.

Délibération N°2022-39
(Pour à l'unanimité)

8. Point sur la Commission ASS-SP

Le Conseil d'Administration valide les différents dossiers d'aides Nationales ou Locales.

Délibération N° 2022-40 (Pour à l'unanimité)

Les Tablettes restantes du Projet ARDOIZ ont été ventilées sur le CNPE de Chooz et le CNPE de Nogent, afin de les faire découvrir, en proximité, aux Pensionnés qui le souhaitent.

Le but étant d'organiser des sessions de présentation pour les Pensionnés intéressés, et si la demande est là, une étude sera faite afin de faire une proposition d'aide à l'achat au Conseil d'Administration.

En parallèle, si la situation sanitaire le permet, il y aura reprise dès Septembre de l'Atelier « ARDOIZ » une semaine sur deux, le Jeudi après-midi, à la Salle MURGIER de REIMS.
La présentation de cette tablette aux Pensionnés intéressés se fera en accord avec les SLVies extérieurs.

9. Questions Diverses

Le tournoi de foot interentreprises qui a eu lieu sur Reims le 18 Juin a permis la remise d'un chèque de 1 800 euros pour les enfants malades des hôpitaux Rémois. La CMCAS avait donné son accord pour l'utilisation d'un flochage de son logo sur des supports.

Le Président propose de passer à la validation de l'ODJ de l'Assemblée Générale de la CMCAS Ardennes Aube Marne qui aura lieu le 16 Septembre 2022 à la salle Murgier à Reims.

- 1) Validation du PV de l'AG du 17 Septembre 2021
- 2) Rapport d'Activités du Président
- 3) Rapport du Trésorier Général
- 4) Rapport de la Commission de Contrôle Financier
- 5) Election des Membres de la C.C.F
- 6) Examen des vœux
- 7) Transfert de Patrimoine
- 8) Questions Diverses
- 9) Votes

Délibération N°2022-41 (Pour à l'unanimité)

Le Secrétaire-Général



Antoine PEREZ